

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1211

Attribution d'une subvention d'investissement au profit de l'Association RCF-Lyon Fourvière -
Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et RCF-Lyon Fourvière

Direction de la Construction

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1211 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RCF-LYON FOURVIERE - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET RCF-LYON FOURVIERE (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Régie sous le statut d'association d'intérêt général, Radio Chrétienne en France – RCF Lyon Fourvière (RCF Lyon Fourvière), a été fondée en 1982 à Lyon. RCF a su développer un réseau de 63 antennes locales en France et en Belgique.

Cette association anime et gère une station de radio généraliste et de proximité, en s'attachant notamment :

- à favoriser la communication sociale de proximité ;
- à sensibiliser le public, notamment dans les domaines culturel, social, familial, humanitaire ;
- à favoriser les échanges interculturels et à promouvoir le respect des droits de l'Homme et la solidarité entre les personnes et les peuples.

Cette radio consacre des espaces d'informations culturels, d'actualité ainsi que de débats avec les différents acteurs locaux notamment dans les domaines artistiques, économiques, événementiels et universitaires. La grille de programmation comprend ainsi des émissions d'actualité, telles que l'Eco mag, Europe, l'économie à hauteur d'homme, la Bonne info, la Question du jour, et des émissions culturelles telles qu'Au fil des pages, Chronique musicale, Cinéma la chronique, Dialogue, l'album de la semaine, l'entretien de la semaine, l'histoire du dimanche, la Philo au quotidien, la suite de l'Histoire.

Par ses activités, cette radio développe ainsi des espaces de culture et de débats gratuits et accessibles à tous. Cette situation lui permet dès lors de développer l'offre culturelle et la cohésion sociale sur le territoire de la ville.

RCF Lyon-Fourvière a décidé de s'installer, en septembre 2015, sur le nouveau campus de l'Université Catholique, situé sur le site de l'ancienne prison Saint-Paul à Lyon 2^e. Ce changement d'implantation placera la radio au cœur de la Ville et d'un lieu de formation accueillant 10 000 étudiants lyonnais.

RCF – Lyon Fourvière a sollicité la Ville de Lyon afin de compléter son plan de financement. Les travaux qu'elle envisage de réaliser représentent un budget global aujourd'hui estimé à 417 000 €.

Le programme de travaux consiste en l'aménagement d'environ 370 m² de locaux à usage administratif au sein de l'Université Catholique de Lyon, sur le site de l'ancienne prison Saint Paul :

- acquisition de matériel ;
- travaux d'aménagement
- mobiliers et divers.

Il vous est proposé d'allouer une subvention de 25 000 € à l'Association pour la réalisation des travaux d'aménagement de ces locaux et d'approuver les termes de la convention financière définissant les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'Association, ainsi que les modalités d'octroi de la subvention.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville de Lyon en matière de soutien aux activités culturelles. Compte tenu de l'intérêt public communal qu'il présente, la Ville souhaite soutenir ce projet.

Cette subvention correspond donc à un montant inférieur à 6 % de l'investissement global réalisé par l'association et permet ainsi de l'affecter aux seuls travaux d'aménagement de cette radio. La présente subvention ne saurait dès lors être affectée, même partiellement, à l'exercice d'un culte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1- Une subvention d'investissement de 25 000 € est allouée à l'Association RCF Lyon Fourvière pour les travaux d'aménagement des locaux sur le site de l'Université Catholique de Lyon.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association RCF Lyon Fourvière, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget en cours de la Ville de Lyon, programme 00005, opération 02SE-RCF, nature 20422, fonction 311.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM